

PACTE POUR L'ÉGALITÉ

Fiches-info

Axe 3

TEMPS DE VIE ET IMPLICATION DES HOMMES

Fiche 1 : le travail après la naissance d'un enfant

Fiche 2 : les pères dans la vie familiale et la problématique de la conciliation

Fiche 3 : le soutien aux parents dépendants

Fiche 1

LE TRAVAIL APRÈS LA NAISSANCE D'UN ENFANT

Des modes de garde en nombre insuffisant

- ✓ En 2008, 48,5 % des enfants de moins de 3 ans bénéficiaient de modes de garde.
- ✓ C'est un taux en croissance et plutôt important comparativement à d'autres pays européens.
- ✓ Mais un tiers des femmes sont encore obligées d'interrompre leur activité à la naissance d'un enfant, faute d'un mode d'accueil.

Des disparités géographiques

- ✓ Certains territoires sont couverts à plus de 2/3 des enfants de moins de 3 ans.
- ✓ D'autres n'ont à peine qu'une place pour 4 enfants. Le choix des mères s'en trouve réduit d'autant.

Des différences de coûts importantes

Enfin, des différences de coût rendent les différents modes d'accueil plus ou moins accessibles aux familles.

Fiche 2

LES PÈRES DANS LA VIE FAMILIALE ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA CONCILIATION

Les tâches familiales sont le plus souvent assumées par les femmes

- ✓ Les femmes passent trois fois plus de temps dans les tâches parentales que les hommes.
- ✓ Les tâches qu'elles assument sont quotidiennes, répétitives et permanentes. Elles ne peuvent donc pas faire l'objet d'irrégularité ou d'intermittence. Par exemple, on constate que les mères s'occupent principalement des enfants en semaine, tandis que les pères sont plus actifs le samedi.

Source : Barnet-Verzat Ch., Les temps parentaux, in Les temps sociaux : discordance et concordance, Informations sociales, n° 153, 2009.

Le congé de paternité de 11 jours : un progrès indéniable mais insuffisant

- ✓ Il n'est pas encore pris la par la totalité des pères.
- ✓ Il est trop court pour permettre la mise en place de nouveaux comportements sur la durée : le « modèle managérial masculin » français et le « culte du présentisme » impliquent en effet une grande disponibilité. Ils excluent de manière sournoise les femmes, à l'âge de détection des hauts potentiels, et frustrer les aspirations des pères à avoir plus de temps à consacrer à leur famille.
- ✓ Dans d'autres pays, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, la pratique des longs horaires pour les cadres n'est pas considérée comme la manifestation d'une bonne qualité de travail.

Sources : J. Laufer, « La construction du plafond de verre », rapport pour la DARES, octobre 2003. P. Bouffartigue, M. Bocchino, « Travailler sans compter son temps ? Les cadres et le temps de travail », Rapport pour la DARES, septembre 1997 et article in Travail et emploi, n° 74, 1998. Groupe de travail DARES 2004, Femmes et performance.

Faire reconnaître la parentalité en emploi et dans les entreprises

- ✓ Limiter les temps de travail excessifs pour prévenir **l'auto-éviction des femmes** face à la carrière et à la progression professionnelle :
 - charte des horaires de réunion
 - fermeture des bureaux pour éviter les comportements de présentisme tardif au travail
 - maîtrise de l'utilisation des moyens de communication électronique
 - respect des limites maximales autorisées de temps de travail
 - abrogation des forfaits-jours de temps de travail
 - etc.

Voir le rapport de Brigitte Grésy, « L'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et familiales dans le monde du travail », 2011

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article202>

- ✓ Ajouter aux thèmes de la négociation collective annuelle obligatoire la prise en compte de la vie personnelle et familiale dans la durée du travail et l'aménagement des horaires. Les personnes sans enfants peuvent aussi voir leurs aspirations à mener des activités personnelles (loisirs, sport, engagement associatif, etc.) frustrées par la rigidité de leurs conditions de travail.

Fiche 3

LE SOUTIEN AUX PARENTS DÉPENDANTS

Source : Weber A., « Données de cadrage concernant l'aide dans les deux enquêtes Handicap Santé Ménages et Handicap Santé Aidants (2008) », in *Les aidants familiaux*, sous la direction de Alain Blanc, PUG, 2010.

Les femmes particulièrement concernées

- ✓ Les femmes sont trois fois plus impliquées dans l'aide à leurs proches que les hommes.
- ✓ Pour les aidants, la charge matérielle et ou mentale liée à l'aide est diversement lourde et selon le cas, s'ajoute au travail ou pèse sur le temps libre et les loisirs.
- ✓ La vie personnelle et familiale est impactée, et le « fardeau » lié à l'aide pourra conduire à des problèmes de santé, physiques ou psychiques, chez l'aidant.

Comment concilier aide et activité professionnelle

L'impact de l'aide sur l'activité professionnelle

- ✓ Le travail et l'emploi peuvent constituer un ressourcement face aux soucis et à la demande de la personne âgée.
- ✓ ou les exigences de l'emploi peuvent s'avérer, sur la durée, incompatibles avec la prise en charge du proche et conduire à des comportements de retrait anticipé d'activité, ou de temps partiel et renoncement à la carrière.
- ✓ L'allongement de la vie professionnelle lié au recul de l'âge de la retraite va augmenter le nombre des personnes confrontées à ces difficultés de conciliation.

La consolidation du système d'aide aux personnes en perte d'autonomie

- ✓ C'est une question à la fois pratique et éthique, de santé publique comme de justice sociale.
- ✓ Les moyens nécessaires au financement d'une **aide professionnelle à domicile** doivent être dégagés.
- ✓ Mais l'aide professionnelle, même de la meilleure qualité possible, ne se substituera pas totalement au soutien apporté par les proches. Il faut donc **reconnaître le rôle des aidants** et leur proposer des aménagements de régime de travail pour leur permettre de faire face aux responsabilités qu'ils souhaitent assumer à l'égard de leurs proches dépendants, tout en préservant leur emploi.